

1

JAPON

**Des pendaisons secrètes
menacent la protection
internationale des droits humains**

1

Index AI : ASA 22/07/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

1

Le Japon a décidé d'exécuter aujourd'hui (10 septembre 1999), dans le secret, trois nouveaux condamnés, à une époque où il devrait jouer un rôle majeur dans la protection des droits humains en Asie, en soutenant l'action internationale au Timor oriental, a déclaré Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains déplore vivement la pendaison de Masashi Sato, soixante-deux ans, Katsutoshi Takada, soixante et un ans, et Tesuyuki Morikawa, soixante-neuf ans, qui avaient passé sept ans dans le quartier des condamnés à mort. Comme d'habitude, les exécutions ont eu lieu sans que les familles en soient informées.

La date de ces exécutions semble indiquer que le gouvernement japonais, encore une fois, reste clairement indifférent aux recommandations élaborées en octobre 1998 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies et exhortant le Japon à adopter des mesures pour abolir la peine de mort. Le comité a également exprimé sa vive inquiétude au sujet des conditions de détention des condamnés à mort. Il a recommandé d'« *humaniser* » ces conditions, dans l'esprit des articles 7 et 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

La décision de pendre ces trois hommes

au moment où la crise au Timor oriental monopolise l'attention de la communauté internationale paraît également refléter la volonté du Japon de ne pas s'exposer à des critiques publiques pour avoir appliqué la peine de mort. Le fait que ces exécutions se sont déroulées pendant les vacances parlementaires indique en outre une tentative délibérée du gouvernement d'échapper à l'obligation de répondre de ses actes.

Les trois hommes exécutés aujourd'hui avaient été détenus durant plusieurs années dans des conditions s'apparentant à un traitement cruel et inhumain. Au Japon, les condamnés à mort continuent d'être placés à l'isolement et n'ont quasiment aucun contact avec l'extérieur. Ils n'ont généralement pas le droit de rencontrer d'autres détenus ni de leur parler, de recevoir des visites ou du courrier, ni même d'engager la conversation avec leurs surveillants.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas, car elle viole le droit à la vie et constitue une forme extrême de peine cruelle, inhumaine et dégradante. L'Organisation est particulièrement préoccupée par le secret qui entoure les exécutions au Japon.